

PROCEDURE RECRUTEMENT ANIMATEURS ET DIRECTEURS
ACCUEILS EXTRASCOLAIRES
VILLE DE MONTIGNY-EN-GOHELLE

Vous avez présenté votre candidature dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs de la Ville de Montigny-en-Gohelle pour l'année scolaire 2024-2025. Vous faites donc partie des candidats potentiels dans notre base de données.



ATTENTION le dépôt d'un dossier ne vaut pas recrutement et tout dossier incomplet ne pourra être traité

Avant chaque période de vacances un mail sera envoyé à tous les candidats pour vérifier leur disponibilité. Sans réponse de leur part, ils seront considérés comme indisponibles. Pensez à vérifier votre boîte mail et vos courriers indésirables.

Votre candidature est retenue pour travailler sur la période. Vous serez prévenu par mail.

Votre candidature n'est pas retenue pour travailler sur la période, vous serez prévenu par mail

Il faudra OBLIGATOIREMENT fournir soit par mail : dominique.dolata@mairie-montigny.fr ou déposer à la D.R.H rue Arthur HOUSSIN

les documents suivants :

- Fiche de renseignements dûment complétée
- Un R.I.B au nom du candidat,
- Une photocopie de votre carte d'identité ou titre séjour,
- L'attestation de sécurité sociale,
- Copie du livret de famille de l'agent ou des parents ou acte de naissance,
- L'autorisation de cumul d'emploi (pour les agents ayant une activité salarié avec un autre employeur),



ATTENTION



Une date limite de retour des documents sera systématiquement précisé et devra être OBLIGATOIREMENT respectée.

Ce délai permet à la Direction des Ressources Humaines d'établir les contrats.